




Biosécurité des entreprises de transport

Identification du lieu
 Nom du responsable _____
 Date de l'évaluation _____
 Nom du consultant _____
 Adresse _____
 Nom de l'auditeur _____
 No du lieu (NIL) _____
 Transport (camions)
 Salle de lavage

Q = 0/45 (0%)
QI = 15; QP = 30
I = 0/860 (0%)
P = 0/1620 (0%)
Total = 0/2480 (0%)
Pointage moyen (IP) = 0%
Q. OR conforme (0%)

 non-conforme
 partiellement conforme
 conforme à la

Personnel et formation	S. o.	Oui	Part.	Non
Q01. Au moins une fois par année, des employés reçoivent une formation continue sur la biosécurité et le lavage des véhicules de transport, dispensée par une tierce partie indépendante ou par à une formation en ligne. (P-50 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1 Q02. L'accès aux bâtiments (garages et stations de lavage) est limité au personnel désigné et un avis à cet effet est affiché à l'entrée de chaque bâtiment. (P-10 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q03. Après le chargement ou le déchargement des porcs, le personnel nettoie, désinfecte et sèche ses mains (produits à base d'alcool, lingettes, etc.) en entrant dans la cabine du camion. (P-100 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Site et bâtiments	S. o.	Oui	Part.	Non
Q04. La station de lavage possède un système de lavage à pression. (I-100 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q05. La conception des installations et des équipements permet le séchage complet des véhicules entre chaque activité de transport durant toute l'année. (I-100 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q06. La conception de la station de lavage permet aux véhicules lavés de traverser le bâtiment et ainsi prévenir la circulation sur les voies de passage des camions sales. (I-50 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q07. La température ambiante de la station de lavage peut être maintenue au-dessus du point de congélation pendant toute l'année. (I-100 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q08. Il y a présence d'équipement à air chaud pour accélérer le processus de séchage. (I-20 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Q09. Les équipements de la station de lavage peuvent réchauffer et sécher les remorques à des températures de 60 °C ou plus à longueur d'année. (I-5 pts)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Biosécurité des entreprises de transport

Personnel et formation

Q01. Pour répondre « oui », au moins 50 % des employés qui lavent les remorques doivent avoir reçu une formation au cours des 12 derniers mois. Cette formation doit avoir été donnée par une tierce partie indépendante (autre que des employés travaillant à la station de lavage ou le propriétaire).

Q02. Pour répondre « oui », une affiche indiquant que l'accès est restreint doit être affichée à l'entrée de la station de lavage. Un système de barrure doit aussi être en place et fonctionnel.

Q03. Pour répondre « oui », des lingettes désinfectantes ou un distributeur de désinfectant (type Purell) doivent être disponibles dans la cabine du camionneur.

Site et bâtiments

Q04. Pour répondre « oui », le système de lavage à pression doit être installé et fonctionnel.

Q05. Pour répondre « oui », il faut vérifier la faisabilité de sécher toutes les remorques de l'entreprise. Si l'entreprise possède moins de trois remorques et a la possibilité de sécher toutes ses remorques à l'intérieur pendant un minimum de 8 heures, ce sera « oui ». Si l'entreprise doit envisager un séchage plus rapide (ex. : 2 heures) elle devra nécessairement posséder des installations de séchage de type TADD ou Bio Dri pour être éligible à un « oui ».

Q06. Pour répondre « oui », la porte d'entrée de la station, destinée aux remorques, est différente de la porte de sortie (normalement de l'autre côté du bâtiment), évitant ainsi au véhicule de revenir sur ses pas.

Q07. Pour répondre « oui », le système de chauffage ambiant doit être fonctionnel.

Q08. Pour répondre « oui », une source de chaleur d'appoint pouvant être placée en arrière des remorques doit être présente dans la salle de séchage. Le système de chauffage ambiant (radiant, chaufferette avec ventilateur poussant la chaleur dans la salle, etc.) n'est pas considéré comme un chauffage d'appoint.

Q09. Pour répondre « oui », un système TADD ou Bio Dri doit être installé et fonctionnel à l'année, permettant de réchauffer les remorques à des températures de 60 °C et plus.

Biosécurité des entreprises de transport

1	Q10. Le plancher, le plafond et les murs de la station de lavage sont fabriqués avec des matériaux lavables et non poreux (absence de bois). (I-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Q11. La station de lavage peut être complètement drainée après le lavage d'un véhicule. (I-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q12. Dans la station de lavage, il existe des divisions physiques, permanentes ou amovibles, pour séparer les véhicules de transport. (I-50 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q13. Les activités de mécanique et d'entreposage sont séparées de l'activité de lavage. (I-50 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q14. La circulation des véhicules et des employés dans les bâtiments est effectuée de façon à prévenir la contamination des véhicules propres. (P-50 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q15. En tout temps, les véhicules propres peuvent se stationner à au moins 10 mètres de distance des véhicules sales. (I-50 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q16. La porcherie la plus proche se situe à plus de 1 km des installations. (I-5 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q17. Un programme de lutte antiparasitaire est appliqué et tenu à jour. (P-10 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Véhicules de transport	S. o.	Oui	Part.	Non
	Q18. Les remorques ont une porte qui permet d'accéder à l'intérieur sans passer par les quais de chargement et de déchargement des porcs. (I-10 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q19. La circulation des véhicules chargés de porcs est interdite sur le site de la station de lavage et des garages. (P-10 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Q20. L'accès aux installations de lavage permet un lavage quotidien de la flotte de véhicules. (P-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q21. Les véhicules de transport utilisés pour le transport des porcs entre les sites de production et le transport des porcs vers les centres de rassemblement et les abattoirs sont différents. (P-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q22. Les véhicules de transport sont lavés, désinfectés et séchés avant d'avoir transporté des porcelets ou des sujets reproducteurs. (P-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nettoyage, lavage, désinfection et séchage	S. o.	Oui	Part.	Non
	Q23. Un programme ou une affiche portant sur le nettoyage, le lavage, la désinfection et le séchage (NLDS) des véhicules de transport est disponible sur le site des opérations. (P-10 pts)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Biosécurité des entreprises de transport

Q10. Pour répondre « oui », il faut que le plancher (incluant les marches s'il y en a), le plafond et les murs soient construits avec des matériaux lavables (béton, aluminium, plastique, etc.). Ceci inclut les portes, les cadres de portes, les casiers, ou tout autre équipement présent dans la salle de lavage. Si un ou deux équipements (excluant l'infrastructure) ne sont pas facilement lavables, la réponse devient « partiel ».

Q11. Pour répondre « oui », le plancher de la station de lavage doit se drainer naturellement (pente) immédiatement après le lavage d'un véhicule afin d'éviter l'accumulation de grandes flaques d'eau en certains endroits.

Q12. Pour répondre « oui », lorsqu'il y a plus d'une baie de lavage (espace d'un camion), un mur ou un rideau doit séparer les baies, à moins que le volume de lavage soit très faible (un camion par baie de lavage). S'il n'y a qu'un espace de lavage, la réponse est alors « sans objet ».

Q13. Pour répondre « oui », aucune activité de mécanique ne doit être réalisée dans la salle de lavage. Tout le matériel présent doit être en lien avec des activités de lavage seulement (aucun entreposage). Pour une réponse « partiel », un rideau doit être présent pour séparer les activités de mécanique des activités de lavage.

Q14. Pour répondre « oui », une séparation physique (mur, porte, rideau) doit exister entre la section où sont stationnés les véhicules lavés et ceux qui ne le sont pas. Les employés qui arrivent avec un camion sale ne doivent pas passer par la section des camions lavés. Cette question est « sans objet » pour les entreprises qui ont un seul véhicule.

Q15. Pour répondre « oui », la zone destinée aux véhicules propres doit être bien déterminée et située à plus de 10 mètres de la zone où attendent les véhicules sales.

Q16. Pour répondre « oui », la distance doit être évaluée à vol d'oiseau.

Q17. Pour répondre « oui », le contrôle peut se faire par un exterminateur indépendant et des factures ou rapports doivent être disponibles. Comme alternative, si le transporteur le fait lui-même, des factures d'achat de produit doivent être disponibles et des boîtes externes (à l'extérieur????) avec des appâts à l'intérieur doivent être visibles.

Véhicules de transport

Q18. Pour répondre « oui », la porte doit être localisée sur le côté et à l'arrière de toutes les remorques. Si plus d'une remorque en a une, mais que d'autres n'en ont pas, la réponse est « partiel ».

Q19. Pour répondre « oui », les remorques contenant des porcs vivants ou morts ne doivent pas circuler sur le site, incluant les transferts de remorque à remorque. Il faut valider si la personne responsable de la station est consciente que cela ne devrait pas se produire.

Q20. Pour répondre « oui », un calcul doit être fait afin de valider s'il serait possible de laver tous les véhicules dans la salle de lavage, en présumant qu'ils y retourneraient une fois par jour (à moins que les véhicules soient utilisés pour de longues distances). Le lavage d'une remorque de 53 pieds est estimé à un minimum de 3 heures (1 1/2 heure avec 2 hommes).

Q21. Pour répondre « oui », une ségrégation complète des camions utilisés pour les transports d'animaux internes par rapport aux transports externes (vers les abattoirs et les postes de rassemblement) doit être en place. Si certains camions sont ségrégués (au moins 50 %), mais que d'autres font les deux types de transport, la réponse est « partiel ». Si aucun plan n'est mis en place, la réponse est « non ».

Q22. Une entreprise qui fait plus d'un transport de porcs à l'intérieur du même système de production (pig flow) sans lavage entre les chargements est éligible au « oui ». Par contre, une entreprise qui effectue occasionnellement des transports de porcelets entre différents systèmes de production sans laver ses remorques aura la cote « partiel ».

Nettoyage, lavage, désinfection et séchage

Q23. Pour répondre « oui », un document explicatif comportant tous les éléments du NLDS est disponible dans la salle de lavage. Ce document doit être de format papier et accessible dans un dossier ou affiché. Ce document peut être générique (ex. : celui du CCSP) ou bien développé par l'entreprise.

Biosécurité des entreprises de transport

1	Q24. Le processus d'assainissement des véhicules de transport respecte les étapes suivantes : 1) curage; 2) rinçage; 3) savonnage avec un détergent; 4) lavage; 5) rinçage; 6) désinfection. (P-50 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
	Q25. La station de lavage possède une procédure pour laver, désinfecter et drainer la ou les baies de lavage entre chaque véhicule. (P-10 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
	Q26. Les véhicules de transport sont complètement séchés avant de reprendre la route. (P-100 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
1	Q27. Durant le processus d'assainissement, tous les équipements du camion ou de la remorque (pelles, panneaux, etc.) ainsi que les bottes sont lavés, désinfectés et séchés. (P-100 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
	Instruments de manipulation des animaux	S. o.	Oui	Part.	Non
	Q28. Les matériaux des instruments de manipulation ne sont pas faits en bois, se lavent et se désinfectent facilement. (I-20 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
1	Q29. Les instruments de manipulation des porcs sont utilisés uniquement dans les véhicules de transport et les remorques et ils ne sont pas utilisés dans les bâtiments. (P-100 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
	Q30. Les instruments de manipulation souillés (ex : bâton électrique) sont entreposés dans des contenants lavables ou des sacs jetables. (P-20 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
	Vêtements et bottes	S. o.	Oui	Part.	Non
1	Q31. Des vêtements et des bottes propres sont disponibles pour chaque site de production visité. (P-50 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
	Q32. Des vêtements de travail spécifiques sont réservés aux activités de chargement des porcs sur les sites de production et de déchargement des porcs aux centres de rassemblement et aux abattoirs. (P-20 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
	Q33. Après le chargement ou le déchargement des porcs, les vêtements et les bottes de travail souillés sont enlevés avant d'entrer dans la cabine du camionneur. (P-100 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
1	Q34. Les vêtements et les bottes souillés sont entreposés, dans un bac ou un sac en plastique ou encore dans le camion avec les porcs, de façon à prévenir la contamination des coffres et de la cabine. (P-50 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
	Litière	S. o.	Oui	Part.	Non
	Q35. La litière de copeaux de bois, de bran de scie ou la paille est entreposée de façon à éviter la contamination par des produits chimiques, de la vermine, des oiseaux ou des bottes sales. (P-10 pts)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>

Biosécurité des entreprises de transport

Q24. Pour répondre « oui », les étapes 1 à 6 doivent toujours être effectuées, incluant l'utilisation d'un savon et d'un désinfectant.

Q25. Pour répondre « oui », les murs et le plancher doivent être rincés et drainés afin d'enlever toute la matière organique de la baie de lavage. Les flaques d'eau doivent être drainées. Le bas des murs et le plancher doivent être désinfectés. Toutes ces étapes doivent être réalisées dans la procédure de travail.

Q26. Pour une réponse « partiel », il faut au moins que 50 % des remorques soient séchées avant de reprendre la route.

Q27. Pour répondre « oui », il faut vérifier que tous les équipements des casiers sous les remorques et les bottes ont été lavés. Il est important de vérifier que les bottes prévues pour le chargement et le déchargement des porcs soient différentes de celles utilisées pour conduire le camion.

Instruments de manipulation des animaux

Q28. Pour répondre « oui », les pelles et les panneaux doivent être faits en plastique ou en métal (les manches en bois doivent être remplacés). Les panneaux monocoques sont à privilégier. Les panneaux et les pelles brisés ou très usés doivent être remplacés.

Q29. Pour répondre « oui », les panneaux, les bâtons électriques et les marteaux à tatouer ne sont pas partagés avec la ferme et n'entrent jamais dans les bâtiments.

Q30. Pour répondre « oui », le bâton électrique, lorsque souillé, ne peut pas être entreposé directement dans la cabine ou sous la couchette sans être d'abord placé dans un contenant ou un sac jetable.

Vêtements et bottes

Q31. Pour répondre « oui », un ensemble comprenant une salopette et des bottes doit être disponible pour chaque site visité, à moins que les sites fassent partie du même système (pig flow) que la ferme visitée initialement (maternité vers une pouponnière vers un engraissement).

Q32. Pour répondre « oui », des ensembles de salopettes, de bottes et des gants (lorsqu'utilisés) sont consacrés aux transports internes et à l'embarquement des porcs et des truies de réforme pour l'abattage. D'autres ensembles sont consacrés uniquement pour le débarquement des porcs à l'abattoir ou au centre de rassemblement. L'utilisation de bottes de plastique à l'abattoir ou au poste de rassemblement est une alternative acceptable.

Q33. Pour répondre « oui », s'assurer que les bottes et le survêtement utilisés pour la manipulation des porcs sont enlevés avant d'entrer dans la cabine.

Q34. Pour répondre « oui », les vêtements et les bottes ne peuvent pas être placés directement dans les casiers sous les remorques ou sous la couchette. Il faut que des bacs ou des sacs de plastique soient utilisés. Comme alternative, la réponse pourra être « oui » si les vêtements et les bottes sont laissés directement dans la remorque sale.

Litière

Q35. Pour répondre « oui », la litière doit être entreposée dans un bâtiment ou une remorque fermée en tout temps afin d'éviter l'intrusion de la vermine et des oiseaux. Aucun produit chimique ne doit être conservé dans cette section. Une paire de bottes ou des sacs de plastique doivent être disponibles pour avoir accès à cet endroit.

Biosécurité des entreprises de transport

	Q36. Le transporteur utilise une station d'écurage autre que celles qui sont accessibles sur les sites des centres de rassemblement et des abattoirs. (P-50 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Produits de nettoyage, de lavage et de désinfection	S. o.	Oui	Part.	Non
	Q37. Les produits entreposés sont bien identifiés. (P-10 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Q38. Du savon ou un autre produit détergent est utilisé lors du lavage. (P-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Q39. Les désinfectants utilisés sont efficaces contre le virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP) et celui du SRRP. (P-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Points de contrôle	S. o.	Oui	Part.	Non
	Q40. Le camionneur n'entre jamais dans la zone (bâtiments) réservée à la production. (P-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q41. Les porcs transportés par l'entreprise sont chargés uniquement par le personnel de la ferme. (P-50 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q42. L'entretien et la calibration des équipements de désinfection sont effectués selon les recommandations du fabricant. (P-20 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1	Q43. Un contrôle visuel de la qualité du lavage est effectué sur les véhicules lavés et l'information est inscrite dans un registre. (P-20 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q44. Des tests sont effectués régulièrement pour vérifier la propreté ou l'innocuité (PCR pour la DEP, gélose, autre) des véhicules de transport et de la station de lavage. (P-20 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Source d'eau	S. o.	Oui	Part.	Non
1	Q45. L'eau n'est pas recyclée à cette station de lavage. (I-100 pts)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Biosécurité des entreprises de transport

Q36. Pour répondre « partiel », il faut que l'écurage de la remorque soit fait ailleurs plus de 50 % du temps.

Produits de nettoyage, de lavage et de désinfection

Q37. Pour répondre « oui », les noms des produits dans les barils ou dans les contenants portables sont bien identifiés et toujours visibles.

Q38. Pour répondre « oui », le savon doit être utilisé de façon systématique lors du lavage de toutes les remorques. Pour répondre « partiel », il faut que le savon soit utilisé dans plus de 50 % des lavages. Pour être éligible aux deux réponses antérieures, le savon devra être disponible dans la baie de lavage en tout temps.

Q39. Pour répondre « oui », s'assurer que le nom du désinfectant soit dans la liste des désinfectants reconnus comme étant efficaces contre le virus de la DEP dans le document publié par l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP), disponible sur le site Web des Éleveurs de porcs du Québec. Si les remorques sont sorties dehors 10 minutes après l'application du désinfectant, s'assurer d'ajouter du propylène glycol de grade alimentaire en période hivernale (si cela n'est pas fait, la réponse est « partiel »).

Points de contrôle

Q40. Pour répondre « oui », le camionneur ne doit jamais dépasser les portes d'entrée des bâtiments, que ce soit sur le quai ou l'entrée des employés. Si le camionneur entre occasionnellement dans les bâtiments pour aider les producteurs, la réponse est alors « non ».

Q41. Pour répondre « oui », le transporteur et son aide ne doivent jamais entrer dans les bâtiments pour sélectionner et charger les porcs dans la remorque. Les équipes de chargement fournies par le transporteur (arrivant avec un véhicule différent) qui entrent par le corridor danois ou la douche et qui suivent le protocole d'entrée de la ferme, comme des employés, sont acceptables. Il faut, par contre, s'assurer qu'elles ne poussent pas les animaux jusque dans la remorque.

Q42. Pour répondre « oui », le fabricant doit avoir passé et calibré les équipements au cours de la dernière année. S'il n'y a pas de soutien technique offert par le fabricant ou une tierce personne, il faudra discuter avec le transporteur afin de valider s'il sait comment faire la calibration. Si l'information recueillie semble claire et raisonnable, la réponse sera « oui ».

Q43. Le contrôle visuel doit être fait par une personne autre que celle qui a lavé la remorque. L'information doit être inscrite dans un registre disponible sur place lors de la visite. Pour répondre « oui », il faut que plus de 25 % des remorques soient contrôlées par semaine. Pour répondre « partiel », il faut que plus de 10 % des remorques soient contrôlées par semaine. L'absence de registre entraîne automatiquement une réponse « non ».

Q44. Pour répondre « oui », les transporteurs ayant plus de 2 remorques doivent vérifier leurs stations de lavage minimalement une fois par mois. Il faut avoir accès au dernier résultat sur place pour valider la fréquence des vérifications.

Source d'eau

Q45. Pour répondre « oui », l'eau doit provenir d'un puits ou de l'aqueduc et aucun recyclage d'eau ne doit être fait à la station de lavage.